

JOURNAL

D E

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU LUNDI, 4 DECEMBRE 1797.

Suite de Londres, du 21 Novembre.

Suivant les derniers avis de Lisbonne apportés par un paquebot qui a fait la traversée dans 140 heures, sept vaisseaux de ligne anglois ont mis à la voile de ce port le 10 Novembre pour une croisière. Il se trouvoit encore 14 vaisseaux de ligne dans la rade de Lisbonne.

On a arrêté à Perth, ainsi que dans plusieurs autres villes de l'Ecosse, un grand nombre de personnes soupçonnées d'avoir formé une association sous le nom d'*Ecossois unis*. Les alarmistes répandent que cette association s'étend dans toute l'Ecosse, qu'il existe un plan de désarmer tous les volontaires, qu'il se fabrique secrètement une grande quantité de piques etc. Cependant une partie de ces personnes arrêtées ont été déjà remises en liberté, les griefs à leur charge ayant été trouvés sans fondement.

Les nouvelles de l'Irlande sont toujours peu satisfaisantes. Les *déserteurs* continuent de commettre des meurtres et des désordres de toute espèce. L'on va faire partir de nouveaux transports d'artillerie volante pour ce royaume. Lord Moira doit proposer demain dans la chambre des Pairs, qu'il soit fait des informations sur l'état actuel de l'Irlande.

Les amiraux de Winter et Munier sont partis aujourd'hui pour retourner en Hollande.

Le Prince de Rohan est parti Dimanche dernier avec son frère pour Yarmouth, où il doit s'embarquer sur un bâtiment qui le transportera à Cuxhaven.

Chambre des Communes. — Séance du 20.

M. Windham présente les états d'évaluation des armées pour le service de l'année prochaine. Il observe que quoiqu'il y ait une grande réduction dans le nombre de troupes,

la diminution des dépenses n'y paroît pas proportionnée, à cause de l'augmentation de paie ordonnée l'année dernière, et qu'on a porté dans les estimations quelques articles qui ci-devant n'y étoient pas compris. Il entre ensuite dans différens détails. Il conclut en disant, que la diminution des dépenses sera au moins d'un million.

M. Fitzpatrick propose de fixer le tems de service de soldat, qui jusqu'à présent étoit pour la vie.

M. Windham dit, qu'il n'est pas préparé à donner de réponse à une question aussi importante. Il croit cependant qu'il seroit dangereux de songer à faire un changement aussi essentiel dans le militaire au moment de la guerre.

Sur la motion, toutes les sommes formant le montant des estimations, sont votées.

Extrait des Nouvelles de Paris, du 27 Novembre.

Par un arrêté du 24, le Directoire défend à tout individu inscrit sur la liste des émigrés et non rayé définitivement, de s'introduire dans les isles de la mer Adriatique et pays adjacens, assurés à la république françoise par le traité de Campo-Formido, et formant les arrondissemens de Corcyre, Itaque et mer Egée. Les mêmes défenses sont étendues à tous ecclésiastiques qui n'étoient pas domiciliés dans lesdites isles et pays, à l'époque du traité ci-dessus mentionné, sous peine, pour les uns et les autres, d'être traités comme espions et jugés comme tels, par une commission militaire.

L'ambassadeur Truguet partira sous huit jours pour Madrid; il doit accélérer la sortie de la flotte espagnole.

M. Cabarrus est nommé ambassadeur d'Espagne près la République françoise, à la place du marquis del Campo.

Nous croyons, dit Poultier, que c'est Plevile Pelay qui commandera la descente en Angleterre.

M. Swinburn, chargé en France de ce qui

concerne l'échange des prisonniers anglois, a-voit été jusqu'à présent relégué à Fontainebleau. Il avoit obtenu la permission de se rendre à Paris depuis trois jours; il doit partir ces jours-ci pour Londres. On pense que son voyage peut n'être pas étranger à quelques nouvelles ouvertures de paix de la part du gouvernement françois; car on a toujours de fortes raisons de croire qu'en poussant avec activité les préparatifs de la descente, on est décidé à ne pas négliger les démarches et les moyens propres à prévenir les malheurs qu'entraîneroit la prolongation de la guerre.

On parle de la découverte d'une correspondance qui prouve qu'on cherchoit à réorganiser, dans le Maine et dans la Bretagne, la guerre des chonans. Les pièces ont été, dit-on, saisies à Laval, sur un de leurs chefs, nommé Tranche-Montagne. Ne seroit-ce pas là, observe un journal, une des ruses de ceux qui veulent renvoyer les élections à sept ans? Ils imagineront plus d'une guerre civile, plus d'un complot, plus d'une conspiration dont ils pourront même, au besoin, fournir les pièces.

Il sera établi un télégraphe de Paris à Calais, pour le service de l'armée d'Angleterre.

Les monumens des arts, les ouvrages précieux tirés de l'Italie, et notamment ceux de Rome, sont partis de Marseille et sont en route pour Paris, on y compte 228 tableaux; 102 morceaux de sculpture, tant bustes que statues, 1295 antiques, 2545 livres, tant manuscrits qu'imprimés sur papiers ou sur parchemins, et 1051 morceaux d'histoire naturelle.

On vient d'apprendre qu'il y a eu de grands évènements à Saint-Domingue, où Santhonax et une partie des autorités constituées de la colonie ont été obligés de s'embarquer à la hâte. Il paroît que ce seroit à la suite d'une insurrection suscitée par les Anglois.

Les prochaines élections forment toujours le sujet des réflexions de nos journalistes. Les uns craignent qu'elles ne soient influencées par les royalistes ou contre-révolutionnaires, les autres que les jacobins n'y dominent exclusivement. Mais, indépendamment de ces craintes, la manière de compléter le corps législatif en Germinal offre une foule de questions délicates. Les choix de 43 départemens ayant été cassés par la loi du 19 Fructidor, le nombre des députés à nommer sera infiniment plus grand cette année que les années précédentes. Les assemblées primaires seront-elles chargées de tous ces choix à la fois? La constitution veut que le corps législatif soit renouvelé tous les ans par tiers. Mais, quand, par des circonstances extraordinaires, près des

deux-tiers se trouvent à nommer en même-temps, quel parti commandera-t-elle? Ce qui augmente l'embarras, c'est qu'aux termes du décret du 5 Fructidor, an 3, le tiers destiné à sortir est le dernier tiers des membres de la convention, et que si on suivoit rigoureusement cette loi, les membres sortans ne seroient rééligibles qu'après un an d'intervalle. Ces dispositions seront-elles maintenues ou modifiées?

En attendant la solution, on répand différens bruits sur les projets de ceux qu'on appelle les *perpetuels* ou *amis de la perpétuité*. Celui qui a, dit-on, le plus de partisans, est de conserver au corps législatif le tiers conventionnel qui devoit sortir et de borner les élections prochaines aux remplacemens des députés qui ont été exclus.

Sieyès a été porté à la présidence par 140 suffrages; Tallien a réuni les autres. Cette concurrence a donné lieu aux conjectures de nos observateurs. Ils y voient un commencement de lutte entre deux systèmes qui divisent les membres de l'assemblée. Sieyès, qu'on peut regarder comme l'auteur du projet qui tendoit à exporter les nobles, est, dit-on, le chef du parti qui veut faire adopter certaines mesures inconstitutionnelles, à l'aide desquelles il pense sauver la chose publique. Tallien défend les résolutions modérées et constitutionnelles, et son parti reçoit déjà le nom de *Thermidorien* ou *modéré*.

Un physicien nommé Thilorier, propose un moyen fort commode de transporter Buonaparte et son armée, sur le sol de l'Angleterre. Sans doute la descente s'effectuera, dit-il, mais des milliers de héros foudroyés, sans pouvoir combattre, seront peut être enlevés sous les flots. Je propose un moyen qui rend inutiles, et les flottes de nos ennemis, et les rochers, et les batteries qui protègent leurs côtes; moyen qui paroîtra le comble de l'audace, mais qui, dans la réalité, est le moins dangereux de tous ceux que l'on peut tenter; moyen qui termine la guerre en un jour, et rend à l'Europe la liberté des mers, sans que nous ayons à pleurer la mort d'un seul homme; moyen enfin qui couronne une suite de prodiges par un prodige plus grand encore. L'effre de construire un camp portatif et une mongolfière assez vaste pour enlever et transporter au sein de l'Angleterre, l'armée qui doit en faire la conquête....

Conseil des 500. — Séance du 22.

La discussion s'établit sur le projet de renouvellement des accusateurs publics, présidens et greffiers des tribunaux.

Villers appuie ce projet; il s'attache à prou-

ver que les accusateurs publics, quoique nommés par le peuple, sont destituables par le Directoire, et ne doivent être regardés que comme les agens de ce dernier, qui est chargé de veiller au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique. Quant à la nécessité d'autoriser le Directoire à destituer ces fonctionnaires, elle est, dit Villers, dans les crimes qu'ils ont laissés commettre. Partout le royalisme les a gangrenés, et fidèles à ses suggestions, ils favorisent les menées des ennemis de la république. Les émigrés jouissent d'une scandaleuse protection. S'ils ne peuvent être acquittés, leur évasion est ménagée avec soin. On crie en plein jour, vive Louis XVIII! pour de République! On abat publiquement les arbres de la liberté; des hommes sont trouvés munis d'un brevet de Louis XVIII: les acquéreurs de presbytères en sont chassés à force ouverte; on colporte des écrits qui provoquent le massacre des premiers magistrats de la République, et les coupables jouissent d'une effrayante impunité. Les accusateurs publics deviennent les défenseurs officieux de choux arrétés et convaincus. Dans d'autres tribunaux, ils refusent d'appliquer la loi contre les prêtres infoumis.

Desjardins combat le projet. Il s'étonne de la légèreté avec laquelle on sape les bases établies par la constitution. La constitution a voulu, dit-il, que les membres de l'ordre judiciaire restassent en fonctions pendant 5 années, et il n'est pas en votre pouvoir de déroger à l'acte constitutionnel... — Il combat avec non moins de force la seconde partie du projet, relative à la destitution des accusateurs. La constitution a voulu que les magistrats nommés par le peuple, ne pussent être destitués par le pouvoir exécutif..... Desjardins conclut en demandant la question préalable sur le projet.

Après quelques autres débats la discussion est ajournée.

Séance du 23. — Dufhot, prend la parole pour une motion d'ordre. Les juifs, dit-il, célèbrent le sabbat, et le sabbat est scrupuleusement observé: les chrétiens célèbrent le Dimanche, et le Dimanche est religieusement observé: la République veut qu'on célèbre le décadi, et le décadi est mis par tout à l'écart. Ouvrez l'Exode, et vous y verrez que la peine de mort est prononcée contre les enfans d'Israël qui ne célèbrent pas le sabbat. Les ministres catholiques menacent des flammes éternelles leurs sectaires qui violent le dimanche: et vous, législateurs, vous n'auriez pas le droit de faire célébrer le décadi? En vain dirait-on qu'une loi sur cet objet gênerait la liberté des cultes. Ce n'est point aux législateurs à étudier les diverses re-

ligions; c'est au contraire aux ministres des sectes à étudier les lois civiles pour s'y conformer. — Dufhot termine en demandant le renvoi à la commission d'instruction publique, des questions suivantes: Convient-il, 1°. d'ordonner par une loi la célébration du décadi à tous les François: 2°. toutes les autorités constituées seront-elles tenues de suspendre leurs opérations les désadis, hors les cas d'un besoin urgent? 3°. les ateliers publics seront-ils fermés? 4°. les boutiques devront-elles être fermées sous peine d'une amende? 5°. toutes les fêtes particulières, excepté celle de la fondation de la République, devront-elles être fixées aux quintidies? etc.

Le renvoi est ordonné.

Fauvel fait adopter un projet qui fixe le traitement des officiers de santé à l'armée.

Séance du 24. — Bourg-la-Prade fait un nouveau rapport sur l'indemnité à accorder aux membres du corps législatif, pour la suppression du contre-seing. Il propose de la porter à 40 mille francs par mois pour le conseil des 600, et à 20 mille francs aussi par mois pour celui des anciens, et ce à dater du premier Brumaire an 6. Ces deux sommes seront remises aux commissions des inspecteurs de la salle, lesquels préleveront sur ces sommes, ce qui sera nécessaire pour payer les lettres et paquets adressés aux présidens des deux conseils; le surplus sera par eux réparti aux membres du corps législatif, dans une quotité proportionnelle aux distances; le *maximum* sera fixé à 100 francs par mois pour les députés les plus éloignés, et le *minimum* à 40 francs aussi par mois, pour ceux qui sont le plus rapprochés.

Après quelques débats, le projet est adopté.

Au nom d'une commission particulière, Guillemardet fait un rapport sur le mode d'admission des nouveaux députés au corps législatif.

La loi du 30 Floréal dernier porte que les nouveaux députés seront admis à concourir à la vérification de leurs pouvoirs; la commission propose de rapporter cette loi, et de consacrer l'intervalle de tems qui se trouve entre le 30 Germinal et 1er Prairial, à vérifier la validité des opérations des assemblées électORALES, et à n'admettre au 1er Prairial que les députés nouvellement élus, dont les pouvoirs auront été reconnus valables. — Ajournement.

De Vienne, le 25 Novembre.

S. A. R. l'Archiduc Charles est arrivé ici hier. Son Exc. M. le comte de Metternich est parti d'ici le 22 pour Rastadt.

S. M. l'Empereur vient de prolonger de six mois l'amnistie générale accordée à tous les déserteurs de ses armées qui ne se sont point

rendus coupables d'autre crime que de la défection.

Son Exc. M. le ministre d'Etat Baron de Thugut a donné à connoître à M. le Baron de Haefsten, ministre de Hollande, que le moment de présenter les nouvelles lettres de créance qu'il a reçues de la République Batave, n'étoit point encore arrivé.

Comme M. le comte de Cobenzel ne retournera plus à Petersbourg, et que M. le comte de Dietrichstein qui s'y trouve, vient d'être rappelé, il est question de donner l'ambassade de Russie au prince de Reuls, ministre de S. M. I. à Berlin, ou à M. le comte de Stahrenberg, ministre à Londres. Le poste vacant par cette nomination seroit conféré à M. le général comte de Meerfeldt.

Le collège des comtes protestans de l'Empire ayant nommé M. le comte de Solms plénipotentiaire au congrès de Rastadt, celui des comtes catholiques a nommé en la même qualité le jeune comte de Metternich.

De Milan, le 25 Novembre.

Le 22, notre corps législatif tint sa première séance et prêta le serment prescrit. Le conseil des anciens fit appeler le ministre de la guerre pour savoir si les forteresses de Mantoue, Peschiera et Ferrare étoient approvisionnées pour un an. Il fut ensuite nommé une commission, pour proposer les mesures nécessaires à la sûreté de la république. — Dans la séance d'hier, le Directoire a été invité à faire un rapport sur l'état actuel de la république. Comme il s'étoit permis de restreindre la liberté de la presse, la conduite a été blâmée, et il lui a été enjoint de faire cesser toute espèce d'entraves.

Les troupes Sardes qui se trouvoit sur les frontières du Novaresé, sont parties pour retourner dans leurs garnisons respectives.

C'est le 2 de Décembre, que la nouvelle constitution de la république de Gènes doit être soumise à la sanction du peuple.

De l'Italie, le 22 Novembre.

Les mêmes mouvemens séditieux qui ont eu lieu à Brescia, se sont aussi manifestés dans différens endroits du Vicentin. Les habitans, profitant de l'absence des troupes françoises, se sont portés à différens excès. Le commandant de Verone dut faire marcher un corps de 2000 hommes, qui parvint aisément à rétablir la tranquillité. Quelques-uns des chefs de l'insurrection ont été arrêtés. L'on apprend d'un autre côté, qu'il règne à Gènes et sur d'autres points de cette République une fermentation sourde qui nécessite la vigilance la plus exacte. C'est sans doute cet état des choses qui a motivé l'envoi de quelques mille hommes de troupes françoises dans les environs de Gènes.

Une lettre de Raguse, en date du 30 Octobre, annonce que l'escadre françoise, sous les ordres du contre-amiral Brueys, se trouve dans le canal de l'île de Calamotta; elle est composée de 3 vaisseaux de ligne de 84 canons, 3 de 74 & une frégate de 40; elle a à bord 4 mille hommes de troupes de débarquement, outre un petit corps de troupes Cisalpines. Aussitôt que cette escadre eut paru, le gouvernement de Raguse envoya une députation au contre amiral pour le complimenter. Celui-ci vint à Raguse, & s'étant rendu au sénat, il passa de la bienveillance & de l'amitié de la République françoise.

De Berlin, le 25 Novembre.

M. le Baron de Jacobi n'est pas encore parti pour Rastadt; mais l'on suppose qu'il se mettra en route aussitôt que les affaires intérieures dont le Roi est surchargé, lui permettront de s'occuper d'une manière plus particulière des objets politiques.

S. A. S. le Landgrave de Hesse-Cassel est arrivé ici.

De Strasbourg, le 30 Novembre.

L'on mande de Landau, que l'arbre de la liberté a été planté, ces jours derniers, à Haslach, Dürkheim, Weingarten et Edenkoben. Dans ce dernier endroit, les patriotes formèrent en même tems une garde nationale de 225 hommes; ils se proposent de demander au général Augereau la permission de s'armer, afin de pouvoir se défendre contre leurs ennemis intérieurs & faire la police..... La même cérémonie (la plantation de l'arbre de la liberté) doit avoir lieu aujourd'hui à Alzey, et il en sera de même successivement dans tous les endroits de la rive gauche du Rhin, afin de maintenir le *status quo* (dit une de nos gazettes).

Les lettres de la Suisse assurent itérativement que la République françoise s'est réservé par un article secret du traité d'Udine, le *Brickthal*, pour le céder à l'état de Bâle qui lui donnera en échange quelques parties de territoire enclavées dans le département du Mont-Terrible. Le gouvernement de Bâle enverra pour cet objet un député à Paris. L'on croit que ce sera M. Ochs. Ce dernier fit, il y a quelques jours, dans le conseil d'état une motion qui n'étonna pas peu ses collègues. Il proposa de reviser la constitution, & de la rappeler à ses premiers principes, afin, dit-il, d'éviter une révolution. L'on ignore quelle décision a été prise sur cette motion.

De Rastadt, le 1 Décembre.

Le général Berthier n'est pas encore parti. Il paroît aussi que l'échange des ratifications, que l'on avoit annoncé hier comme effectué, n'a pas encore eu lieu; du moins rien n'a été rendu public jusqu'à ce moment.

Le général en chef Buonaparte et les plénipotentiaires françois voyent journellement les membres de la députation, et autres députés de l'Empire.

Le ministre de la République Cisalpine qui est attendu, est l'ex-comte François Melzi-d'Erile.